

Autour de l'école

GUIDE DE LA RENTREE

2025 - 2026

Édito

Parce que le bien-être et la réussite de chaque enfant sont une priorité, la Ville met tout en œuvre pour leur offrir un environnement éducatif attentif, dynamique et apaisant. Un cadre dans lequel ils peuvent grandir, s'épanouir et s'enrichir de nouvelles expériences chaque jour.

Ce guide, conçu comme un repère pratique pour les familles, rassemble toutes les informations essentielles sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Il vous accompagnera tout au long de l'année pour organiser au mieux la vie quotidienne de votre enfant.

Nouveautés pour l'année scolaire 2025/2026 :

La Ville poursuit son engagement en faveur d'un service public de qualité, au plus proche des besoins des familles. Cette rentrée est marquée par plusieurs évolutions que nous sommes heureux de vous présenter :

- **Un Espace Citoyens toujours plus accessible**

Simplifier vos démarches reste une priorité. L'Espace Citoyens continue sa modernisation pour vous offrir un accès plus fluide à toutes vos inscriptions scolaires et périscolaires.

À partir de septembre 2025, l'ensemble des factures sera dématérialisé et consultable directement en ligne depuis votre compte personnel.

- **Un soutien concret aux apprentissages**

Le samedi 30 août, chaque enfant inscrit en CP dans une école publique recevra un **kit de fournitures scolaires** accompagné d'une **gourde réutilisable**.

Pour encourager la lecture et accompagner les élèves dans leur parcours, un **livre de rentrée** sera également offert à tous les enfants des écoles maternelles.

- **Une action éducative et citoyenne partagée**

En partenariat avec la **Ligue contre le cancer**, la démarche "espaces sans tabac" se poursuit devant les écoles.

Un **agenda scolaire** a été offert à tous les élèves de **CM1**.

- **Un accueil périscolaire centralisé à Jean Jaurès**

Avec l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle **Jean Jaurès**, les accueils du matin et du soir seront désormais regroupés dans une **salle unique** située dans le bâtiment du périscolaire élémentaire.

À chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons une excellente rentrée 2025-2026. Que cette nouvelle année scolaire soit, pour les enfants, une aventure riche en découvertes, en partages et en réussites !

Pour le Maire, **Carole GODARD**

*Adjointe au Maire déléguée
à la famille, la petite enfance, l'enfance,
la vie éducative et au périscolaire.*

Calendrier Scolaire 2025-2026

(sous réserve de modifications)

La rentrée scolaire aura lieu le **Lundi 1er septembre 2025**



Les vacances scolaire

Automne - Du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025

Noël - Du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026

Hiver - Du samedi 21 février 2026 au dimanche 08 mars 2026

Printemps - Du samedi 18 avril 2026 au dimanche 03 mai 2026

Été - Du samedi 4 juillet 2026 au Lundi 31 Août 2026



Les jours fériés

Samedi 1^{er} novembre 2025

Mardi 11 novembre 2025

Jeudi 25 décembre 2025

Jeudi 1^{er} janvier 2026

Lundi 06 avril 2026

Vendredi 1^{er} mai 2026

Vendredi 8 mai 2026

Jeudi 14 mai 2026 (Pont le Vendredi 15 mai 2026)

Lundi 25 mai 2026

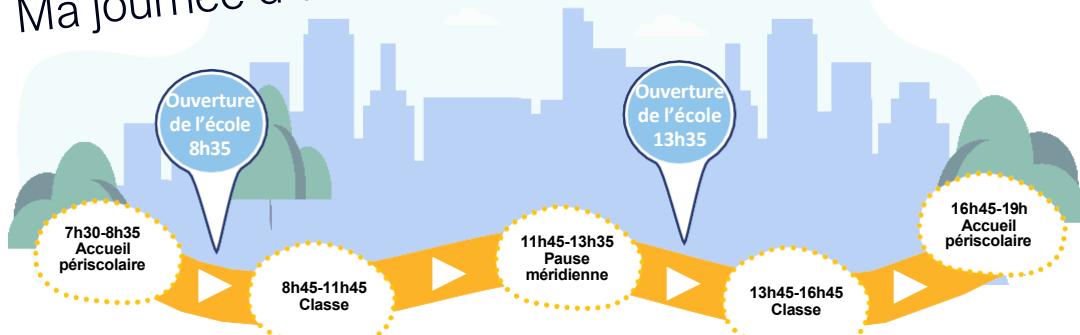
Mardi 14 juillet 2026

Samedi 15 août 2026

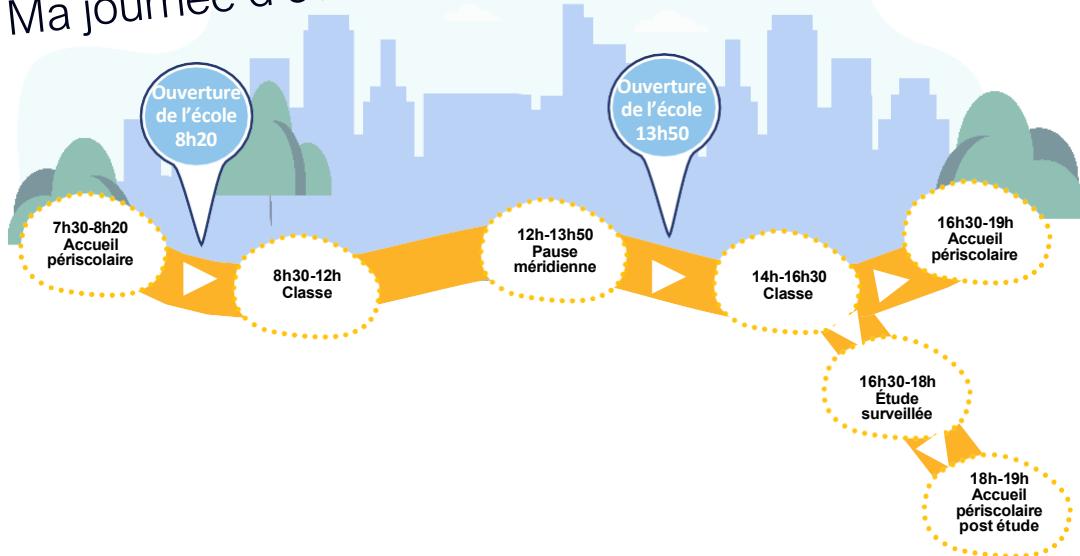
Emploi du temps en période scolaire, lundi,

mardi, jeudi et vendredi

Ma journée d'école en maternelle



Ma journée d'école en élémentaire



LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les temps périscolaires et extrascolaires sont proposés et organisés par la Ville dans chacune des écoles maternelles et élémentaires et dans chacun des accueils de loisirs de la Ville. Il s'agit de temps de détente et de repos, avec des activités de loisirs éducatifs.

Ces temps périscolaires sont facultatifs : les parents font le choix d'y inscrire leurs enfants ou non.

Vous retrouverez toutes les informations concernant l'organisation des réservations et les modalités d'accueil dans le règlement des activités périscolaires et extrascolaires, disponible via l'Espace Citoyen.

INFOS PRATIQUES FONCTIONNEMENT

1/ Les accueils périscolaires du matin

Les équipes d'animation et ATSEM accueillent les enfants dès 7h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les accueils périscolaires se situent dans les locaux des écoles excepté pour l'école maternelle Jean Jaurès où les enfants sont regroupés dans des locaux périscolaires mutualisés côté école élémentaire avec 2 salles de vie distinctes. Des activités libres et ludiques sont proposées aux enfants.

Les enfants peuvent y être conduits jusqu'à :

- 8h35 pour l'accueil maternel,
- 8h20 pour l'accueil élémentaire.

Au-delà de ces horaires, les enfants doivent être accompagnés à l'école directement.

2/ La restauration scolaire

Le temps de pause méridienne se déroule dans chacune des écoles de la Ville les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h35 en maternelle et de 12h à 13h50 en élémentaire.

La prise en charge en restauration se fait uniquement pour les enfants présents en classe le matin.

Aucune sortie n'est autorisée durant les horaires de la pause méridienne à l'exception des sorties prévues pour un rendez-vous médical ou paramédical.

Les enfants sont encadrés par du personnel municipal constitué d'ATSEM, d'animateurs et d'agents de restauration. Une transition est mise en place avec les enseignants à la fin du temps de restauration : à 13h35 en maternelle et à 13h50 en élémentaire.

Des ateliers par classe sont mis en place par les animateurs et des intervenants extérieurs : ateliers manuels, sportifs ou artistiques, sophrologie, lecture, ...
Un détail du planning est affiché à l'entrée des écoles et sur votre Espace Citoyens.

Les menus

La Ville propose 2 types de repas, un repas standard ou un repas sans viande. Les menus sont consultables sur les panneaux d'affichage à l'entrée de chaque école, sur le site de la Ville : www.verneuil78.fr et sur l'Espace Citoyens.

Les allergies alimentaires

Dans le cas d'une allergie alimentaire complexe, l'enfant peut être accueilli au restaurant scolaire avec un panier repas, uniquement si un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) a été mis en place. La constitution du dossier s'effectue auprès de l'Accueil Éducation. Ce PAI est renouvelable chaque année pour tenir compte des évolutions de santé de l'enfant.

CONTACT :

Responsable de l'organisation des restaurants scolaires et des PAI :

Elodie VIGNERON

Courriel : elodie.vigneron@verneuil78.fr

Tél : 01 39 71 57 50



3/ L'accueil périscolaire du soir

L'accueil périscolaire du soir se déroule dans chacune des écoles de la Ville les lundis, mardis, jeudis et vendredis dès la fin de la classe, à 16h45 en maternelle et à 16h30 en élémentaire, et jusqu'à 19h.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs de la Ville au sein de leur école excepté pour l'école maternelle Jean Jaurès où les enfants sont regroupés dans des locaux périscolaires mutualisés côté école élémentaire avec 2 salles de vie distinctes. Un goûter est fourni par le service de restauration.

Pour assurer le bon déroulement de l'accueil et du goûter des enfants, les familles ne pourront venir chercher les enfants qu'à partir de 17h30.

4/ L'étude surveillée



Pour les enfants scolarisés en école élémentaire, un temps d'étude surveillée est organisé de 16h30 à 18h. Ensuite, les enfants peuvent être accueillis à l'accueil post-étude de 18h à 19h. (Attention, une réservation est nécessaire).

Les études surveillées peuvent être encadrées par des enseignants ou par des animateurs diplômés du

baccalauréat. Le temps d'étude commence par un temps récréatif et de goûter (fourni par les parents) qui dure 30 minutes. Ensuite, les enfants rejoignent une salle de classe pour effectuer leurs devoirs en autonomie. L'étude permet d'accompagner les enfants à faire leurs devoirs et les aider à s'organiser. Il ne s'agit pas de cours individuels ni de soutien scolaire. À 18h, les enfants sont récupérés par les familles.

5/ L'accueil périscolaire post-étude

À la sortie de l'étude surveillée, les familles ont la possibilité d'inscrire les enfants à l'accueil post-étude de 18h à 19h. Ils sont pris en charge par l'équipe d'animation qui leur propose des activités ouvertes : jeux de société, constructions, petits jeux collectifs, etc. Aucun goûter n'est fourni.

CONTACTS DES COORDINATEURS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES :

Coordinateur élémentaire + Jean JAURES maternelle

Tristan LE TRONG

Courriel : enfance@verneuil78.fr

Tél. : 06 23 46 32 38

Coordinatrice maternelle (excepté Jean JAURES maternelle)

Noémie MANCINI

Courriel : enfance@verneuil78.fr

Tél. : 06 07 33 36 26

CONTACTS DES ÉQUIPES SUR PLACE : Ajouter tél pro référents mater

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR / RESTAURATION SCOLAIRE / ÉTUDE SURVEILLÉE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
F. DOLTO	1 rue Jean d'Esparbès	01 39 28 02 91
CHEMIN VERT	Rue du Chemin Vert	01 39 65 94 64 06 83 84 68 34
J. PRÉVERT	Rue Jacques Prévert	01 39 71 12 36 06 83 84 68 34
OLYMPE DE GOUGES	Allée des Bleuets	01 39 71 18 10
J. KOSMA	34 côte Narbonne	01 39 28 05 67
J. JAURÈS MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE	3 boulevard André-Malraux	01 39 65 61 82 06 72 54 19 81
LA GARENNE ÉLÉMENTAIRE	Allée des Bleuets	01 39 71 15 49 06 72 54 16 51
LA SOURCE	Allée des Bleuets	01 39 71 15 49 07 88 50 09 68

6/ Les accueils de loisirs des mercredis et des vacances

Les enfants sont accueillis en journée complète avec le repas et le goûter.

Maternelle Françoise Dolto (mercredi et vacances scolaires)

7h30-9h : accueil des familles

9h-11h30 : temps d'activités

11h30-13h30 : déjeuner

13h30-15h30 : sieste pour les enfants de petite section

13h30-14h30 : temps calme pour les enfants de moyenne et grande section.

14h30-16h : temps d'activités

16h-17h : goûter

17h-19h : accueil des familles

CONTACT :

Directrice de l'accueil de loisirs maternel Françoise Dolto : Noémie MANCINI

Courriel : enfance@verneuil78.fr

Tél. : 06 07 33 36 26

Élémentaire Jean Zay (mercredi et vacances scolaires)

7h30-9h : accueil des familles

9h-11h30 : temps d'activités

11h30-13h30 : déjeuner

13h30-14h30 : temps calme

14h30-16h : temps d'activités

16h-17h : goûter

17h-19h : accueil des familles

En dehors des vacances scolaires, les mercredis, les élèves de CM1 et CM2 sont accueillis dans les locaux de l'annexe La Garenne/ La Source. Les modalités de dépôt et de récupération des enfants sont les mêmes que celles de l'accueil de loisirs Jean Zay.

CONTACT :

Directeur de l'accueil de loisirs élémentaire Jean Zay : Tristan LE TRONG

Courriel : enfance@verneuil78.fr

Tél. : 06 23 46 32 38

Les accueils de loisirs Françoise-Dolto et Jean-Zay fonctionnent tous les mercredis et les vacances scolaires sauf :

- Les vendredis 26 Décembre 2025 et 02 Janvier 2026.
- Le lundi 13 Juillet 2026
- Les deux premières semaines du mois d'août à savoir du lundi 3 Août au vendredi 14 Août 2026

École Municipale des Sports : (mercredi hors vacances scolaires)

L'École Municipale des Sports est ouverte aux enfants scolarisés de la moyenne section au CM2, qu'ils fréquentent, ou non, un accueil de loisirs de la ville. Cette offre multisports permettra aux enfants de découvrir et d'être initiés à différentes disciplines sportives.

Les enfants seront encadrés, chaque mercredi des périodes scolaires, par les éducateurs sportifs municipaux, sur différents créneaux (en fonction de l'âge des participants) :

9h – 10h30 > moyenne section + grande section (24 enfants)

10h30 – 12h > CP + CE1 (36 enfants)

13h30– 15h00 > CE2 + CM1 + CM2 (36 enfants)

Les activités proposées seront réalisées sous forme de cycles :

- Sports de plein air (Athlétisme, golf, marche nordique, jeux traditionnels ...)
- Jeux d'opposition (lutte, judo, capoeira, chambara, boxe ...)
- Activités artistiques (danse, gymnastique, acrosport ...)
- Sports de raquettes (tennis, tennis de table, badminton ...)
- Sports collectifs (handball, basketball, football, flag rugby ...)

Si l'enfant ne fréquente pas d'accueil de loisirs :

Il devra être déposé chaque mercredi pour son créneau d'activité au **Complexe sportif La Garenne** et devra être récupéré à l'issue de son créneau d'activité.

Si L'enfant fréquente les accueils de loisirs de la ville :

Il sera accompagné et raccompagné par un animateur ou un éducateur sportif entre l'accueil de loisirs et le site de pratique sportive (ou le site de restauration).

CONTACT :

Responsable de l'École Municipale des Sports : Nicolas SAUVETRE

Courriel : sports@verneuil78.fr

Tél. : 01 39 71 59 71

Pass'Sport découverte (vacances scolaires) : stage d'une semaine de découverte sportive.

Les stages sportifs sont réservés uniquement aux enfants scolarisés en école élémentaire.

8h30-9h : accueil des familles

9h-12h : temps d'activités sportives

12h-14h : déjeuner et temps calme

14h-17h : temps d'activités sportives

17h-17h30 : goûter

17h30-18h : accueil des familles

Il est proposé chaque 1^{ère} semaine des petites vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps) et pendant l'été, les deux premières semaines de juillet et la dernière semaine d'août.

Il fonctionne sous forme d'un stage sportif à la semaine. La famille qui souhaite inscrire son enfant doit réserver la semaine entière, il n'y a pas de possibilité d'accueil à la journée.

Le « Pass'Sport découverte » ne fonctionne pas pendant les vacances de Noël.

CONTACT :

Responsable du Pass'Sport découverte : Nicolas SAUVETRE

Courriel : sports@verneuil78.fr

Tél. : 01 39 71 59 71

Le projet de fonctionnement détaillé de chaque accueil de loisirs est disponible directement auprès du directeur de la structure.

CONTACTS DES ÉQUIPES SUR PLACE :

ACCUEILS DE LOISIRS	ADRESSE	TÉLÉPHONE
F. DOLTO	1 rue Jean d'Esparbès	01 39 28 02 91 06 07 33 36 26
JEAN ZAY	6 rue Jean Zay	01 39 28 07 17 06 23 46 32 38
PASS'SPORT DÉCOUVERTE	Complexe sportif F.PONS, 6 route de Chapet	01 39 71 57 84 06 16 73 90 39
ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS	Complexe Sportif La Garenne, Rue de Bazincourt	01 39 71 57 84 06 16 73 90 39

INFOS PRATIQUES INSCRIPTIONS/RÉSERVATIONS

1/ Le dossier administratif

Chaque année scolaire, les familles doivent procéder à l'inscription administrative de leur(s) enfant(s) pour pouvoir bénéficier des activités périscolaires et extrascolaires proposées par la Ville. Après le traitement de votre dossier administratif et sa validation par l'Accueil Éducation, vous pourrez procéder aux réservations des activités périscolaires pour vos enfants sur votre Espace Citoyens.

Sans cette inscription administrative et le dépôt de votre dossier, aucune réservation ne pourra être effectuée et l'enfant ne pourra pas être pris en charge.

La validation de votre dossier administratif vous permettra d'accéder aux réservations des activités périscolaires.

2/ Réservation des jours de fréquentation souhaités

Pour effectuer les réservations de vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires, vous devez aller directement sur votre Espace Citoyens.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous devez vous rendre à l'Accueil Éducation pour procéder aux réservations.

Dans tous les cas, la réservation doit s'effectuer :

- 5 jours avant la date de fréquentation (samedi, dimanche et jour férié compris dans les 5 jours) pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs des Mercredis,

- Les réservations aux accueils de loisirs pour les vacances scolaires seront ouvertes 4 semaines avant le début de la période des vacances et clôturées 1 semaine avant.

A noter que les mois de juillet et août constituent une seule et même période de vacances scolaires, telle que définie par le calendrier de l'Education nationale.

3/ Fonctionnement de l'Espace Citoyens

Attentive à simplifier vos formalités administratives, la commune de Verneuil-sur- Seine a mis en place un Espace Citoyens personnalisé et accessible par son site Internet. Votre Espace personnel vous permet de consulter vos informations personnelles relatives aux activités de vos enfants et effectuer certaines démarches en ligne :

- Effectuer l'inscription administrative pour les activités péri et extra-scolaires,
- Effectuer l'inscription scolaire,
- Gérer le planning des réservations de vos enfants. C'est vous qui renseignez le jour de présence de vos enfants aux différentes activités péri extra-scolaires (ajout, modification ou annulation d'une réservation dans le respect des délais impartis, 5 jours avant la date de fréquentation / 4 semaines pour les vacances scolaires),
- Signaler une absence durant les activités péri et extra-scolaires (absence d'enseignements, maladie, rendez-vous médical...),
- Renseigner ou modifier les informations relatives à votre enfant,
- Suivre les demandes effectuées depuis mon espace,
- Payer, consulter et éditer vos factures,
- Mettre à jour les coordonnées relatifs au foyer,
- Éditer une attestation fiscale,
- Adhérer au prélèvement automatique,
- Déclarer les ressources relatives au foyer,

Vous pouvez accéder à votre Espace Citoyens grâce au lien suivant : <https://www.espace-citoyens.net/verneuil78/espace-citoyens/>

Si vous n'avez pas d'identifiant, vous pouvez créer votre espace personnel directement en ligne.

4 / Le paiement des factures

Une facture unique mensuelle, regroupant l'ensemble des activités du mois écoulé, est disponible sur l'Espace Citoyens avant le 10 de chaque mois.

Le paiement peut s'effectuer :

- par prélèvement automatique (RIB à communiquer à l'Accueil Éducation et

- signature du mandat SEPA),
- par chèque libellé à l'ordre de la Régie Centrale et déposé dans la boîte aux lettres ou envoyé à l'Accueil Éducation,
 - en ligne sur un espace sécurisé de l'Espace Citoyens,
 - par CB au guichet de l'Accueil Éducation,
 - en espèces (uniquement pour les factures dont le montant est inférieur ou égal à 20),
 - en chèques CESU (uniquement pour les accueils périscolaires du matin et du soir pour les enfants d'âge maternel et élémentaire et pour les accueils de loisirs).

Toute réclamation concernant une facture doit se faire auprès du régisseur de l'Accueil Éducation dans les 15 jours suivant sa réception.

Au-delà de ce délai, aucune contestation ne sera prise en compte.

Vous trouverez le détail des modalités de paiement dans le règlement financier disponible sur votre Espace Citoyens.

CONTACT :

Accueil Éducation : 17 rue Delapierre

Courriel : education@verneuil78.fr

Tél. : 01 39 71 57 60



5/ Les tarifs

Restauration scolaire

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Extérieurs
Restauration scolaire	3,05 €	3,95 €	5,20 €	5,65 €	6,50 €	7,40 €	8,70 €
Restauration scolaire avec Panier Repas (PAI alimentaire uniquement)	1,25 €	1,90 €	3,15 €	3,40 €	4,15 €	5,00 €	5,70 €
Restauration scolaire REPAS IMPRÉVU	6,05 €	6,95 €	8,20 €	8,65 €	9,50 €	10,40 €	11,70 €

Accueil Périscolaire Maternel et Élémentaire

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Extérieurs
Accueil Périscolaire Matin	1,95 €	2,35 €	2,55 €	2,75 €	3,20 €	3,60 €	4,25 €
Acc. Périscolaire Matin IMPRÉVU	3,95 €	4,35 €	4,55 €	4,75 €	5,20 €	5,60 €	6,25 €
Accueil Périscolaire Soir*	3,30 €	3,90 €	4,60 €	4,90 €	5,20 €	5,55 €	6,50 €
Acc. Périscolaire Soir sans goûter (PAI alimentaire uniquement)	2,95 €	3,55 €	4,15 €	4,40 €	4,75 €	5,00 €	5,90 €
Accueil Périscolaire Soir IMPRÉVU*	6,30 €	6,90 €	7,60 €	7,90 €	8,20 €	8,55 €	9,50 €
Étude surveillée 16h30 à 18h00	2,95 €	3,55 €	4,15 €	4,45 €	4,70 €	5,00 €	5,90 €
Post-étude 18h00 à 19h00*	1,95 €	2,35 €	2,55 €	2,75 €	3,20 €	3,60 €	4,20 €
Post-étude IMPRÉVU*	3,95 €	4,35 €	4,55 €	4,75 €	5,20 €	5,60 €	6,20 €

*Tout dépassement après 19h00 entraînera une pénalité financière

Accueil de loisirs Maternel Françoise-Dolto

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Extérieurs
Mercredi / Journée Vacances*	13,85 €	16,90 €	20,00 €	23,05 €	24,55 €	26,20 €	30,80 €
Mercredi / Journée Vacances avec Panier Repas* (PAI alimentaire uniquement)	11,80 €	14,15 €	17,25 €	20,20 €	21,60 €	23,15 €	27,15 €
Mercredi / Journée Vacances IMPRÉVU*	18,85 €	21,90 €	25,00 €	28,05 €	29,55 €	31,20 €	35,80 €

*Tout dépassement après 19h00 entraînera une pénalité financière

Accueil de loisirs Élémentaire Jean-Zay

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Extérieurs
Mercredi / Journée Vacances*	13,55 €	16,50 €	19,55 €	22,55 €	24,00 €	25,55 €	30,00 €
Mercredi / Journée Vacances avec Panier Repas* (PAI alimentaire uniquement)	11,35 €	13,65 €	16,60 €	19,50 €	20,85 €	22,30 €	26,35 €
Mercredi / Journée Vacances IMPRÉVU*	18,55 €	21,50 €	24,55 €	27,55 €	29,00 €	30,55 €	35,00 €

*Tout dépassement après 19h00 entraînera une pénalité financière

École Municipale des Sports des mercredis de l'année scolaire

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Exté- rieurs
Inscription annuelle EMS	96,20 €	115,10 €	136,05 €	144,75 €	153,50 €	163,90 €	193,55 €

Pass'Sport découverte

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Exté- rieurs
Journée Pass'Sport Découverte	13,55 €	16,50 €	19,55 €	22,55 €	24,00 €	25,55 €	30,00 €
Journée Pass'Sport Découverte (PAI alimentaire uniquement)	11,35 €	13,65 €	16,60 €	19,50 €	20,85 €	22,30 €	26,35 €

Dépassement au-delà de 19h

	T1 QFM 0 à 350	T2 QFM 351 à 700	T3 QFM 701 à 1100	T4 QFM 1101 à 1850	T5 QFM 1851 à 2600	T6 QFM 2601 et plus	Exté- rieurs
Dépassement horaire	4,80 €	5,80 €	6,85 €	7,95 €	8,45 €	9,00 €	10,60 €

ACCUEIL ÉDUCATION

17, rue Delapierre
01 39 71 57 60

Courriel : education@verneuil78.fr

Espace Citoyens : <https://www.espace-citoyens.net/verneuil78/espace-citoyens/>
www.verneuil78.fr

